

POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES TRANS ET INTERSEXES, TOUSTES DANS LA RUE LE 13 MAI À L'APPEL DE L'EXISTRANSINTER!

Depuis vingt-six ans, cette marche annuelle met en avant la lutte pour les droits des personnes trans et intersexes. Renommée « ExisTransInter » en 2019, l'ExisTrans naît en 1997, à l'initiative de l'Association du syndrome de Benjamin, ancienne association d'entraide, pour la défense et la dignité des personnes trans.

Les agressions, violences, meurtres et assassinats transphobes et intersexophobes sont en hausse, comme les suicides : la transphobie et l'intersexophobie poussent des personnes à attenter à leurs jours.

Les barrières administratives, la psychiatrisation constante, les difficultés d'accès à un logement, à un emploi constituent un continuum de violences envers les personnes trans.

Le monde du travail est un des lieux d'expression des discriminations et notamment de la transphobie : injures, harcèlements, mépris affiché, « outings » forcés, inégalités de traitement ou d'avancement de carrière... Le niveau de protection des salarié-es est amoindri par les nouvelles politiques managériales qui individualisent le rapport à la hiérarchie. Cela impacte la lutte pour l'accès et l'égalité au travail.

Il aura fallu 5 ans au gouvernement pour voter une loi a minima contre les thérapies de conversion, et pour voter la PMA pour toutes mais en excluant les personnes trans. Le 15 novembre 2022 a été publié [l'arrêté de bonnes pratiques](#) pris en application de la loi bioéthique du 2 août 2021. Cet arrêté fixe les règles de prise en charge médicale des enfants présentant des « variations du développement génital ». Sans surprise, l'arrêté poursuit la dynamique de pathologisation des traits intersexes, qui s'inscrit tout au long du texte. Cet arrêté ne renverse aucunement le rapport de force entre le corps médical et les personnes concernées. Il consacre même le droit des médecins à définir les traitements des enfants intersexes. Ce faisant, il n'apporte aucune protection du consentement éclairé des enfants et adolescents intersexes. Solidaires le rappelle : l'intersexuation n'est pas une maladie !

L'extrême droitisation de la société et les politiques racistes et répressives de ce gouvernement nous inquiètent aussi fortement. Les personnes trans migrantes, qui souffrent déjà de discriminations à l'embauche et au travail extrêmement fortes, pour ne pas dire qu'elles sont privées de l'emploi, sont parmi les catégories les plus sensibles aux expulsions. Elles souffrent aussi de discrimination aux aides, d'accès à la médecine, au logement, de discriminations judiciaires qui vont être accentuées avec le projet de loi asile et immigration de Darmanin par l'augmentation de ces procédures et les exposera encore plus aux expulsions et par la suppression de l'Aide Médicale d'État (AME).

L'Union syndicale Solidaires appelle à se joindre à l'ExisTransInter et revendique :

- La mise en place de dispositifs dédiés dans les lieux de formation et de travail afin de sensibiliser aux discriminations subies par les personnes trans et intersexes
- La possibilité de changement d'état civil libre et gratuit par simple déclaration devant un officier d'état civil en mairie, sans intervention des pouvoirs médicaux et judiciaires.
- Une politique de prévention et de suivi, et des prérogatives et moyens pour le faire dans les instances du personnel (du public comme du privé).
- Le respect du prénom et des pronoms d'usage partout, dans les entreprises comme dans les administrations.
- La dépsychiatisation, pour en finir avec le pouvoir des psychiatres sur les parcours trans et la légitimation des mutilations des personnes intersexes.
- Le remboursement à 100 % des frais médicaux de transition sans condition, y compris à l'étranger lorsqu'elles ne peuvent pas être réalisées en France.
- Un droit d'asile automatique pour les personnes trans et plus largement pour toutes les personnes LGBTI+.
- L'accès libre pour les personnes trans et intersexes, aux options de conservation et de restitution des gamètes en vue de la préservation de leur fertilité, ainsi que l'accès libre à la PMA avec le droit à l'anonymat du don de gamètes.
- La fin de mutilations et des traitements hormonaux des personnes intersexes.
- Le renforcement et le renouvellement des campagnes publiques de prévention contre le VIH/Sida, hépatites et Infections Sexuellement Transmissibles.
- Des structures d'accueil publiques pour les victimes de LGBTI+phobies.
- Des aides publiques aux associations de lutte contre les LGBTI+phobies et de lutte contre le VIH/Sida.

